



# Découvrir le CDI

*Pour compléter cette fiche, tu dois consulter le document disponible sur le portail symbaloo du collège (voir l'adresse dans ton agenda).*

**CDI signifie Centre de Documentation  
et d'Information**

## **Qui travaille au CDI ?**

Mme **Dubuffet** la professeur **documentaliste** est là pour m'apprendre à faire des recherches documentaires.

Si besoin, elle peut également m'aider et me donner des conseils.

## **Le CDI, pour quoi faire ?**

- ✓ Je viens au CDI pour être formé à la **recherche documentaire** dans le cadre de l'Éducation aux Médias et à l'Information.
- ✓ Je peux utiliser les documents du CDI pour effectuer une recherche d'informations.
- ✓ Je peux consulter la documentation sur les métiers.
- ✓ Je peux lire et **emprunter** des documents pour une durée de **15** jours.

## **Quand peut-on venir au CDI ?**

Le CDI est ouvert selon les mêmes horaires que le collège.

Cependant, il est fermé de 11h40 à 12h40 et pendant les récréations de l'après-midi et du mercredi matin.

Les classes qui viennent travailler au CDI sont prioritaires sur les élèves de l'étude.

Pour savoir si je peux venir au CDI,  
je consulte l'emploi du temps sur l'[ENT](#) ou sur le panneau d'affichage dans le hall.

## Comment faire pour venir au CDI ?

- ◆ Je me range dans la cour à l'emplacement « CDI » :
  - à 8h25
  - au début de la [récréation](#) le matin (si besoin)
  - après les récréations
  - à la pause déjeuner à [12h40](#), [12h55](#) ou [13h10](#)
  
- ◆ Je me range devant la salle d'étude [A01](#) ou devant la porte du CDI  
(si j'ai [cours](#) au CDI) aux autres moments de la journée.

## Les règles de vie au CDI

- Le CDI est un lieu de travail. Il faut donc être le plus silencieux possible.
- Si je suis accepté au CDI, je donne mon [carnet de correspondance](#) à la personne qui vient me chercher.
- Avant d'utiliser un ordinateur ou internet, je dois demander l'autorisation à un adulte.
- Il faut prendre soin du matériel et des documents mis à votre disposition. Tout livre perdu devra être remboursé.

**Les élèves qui ne respectent pas ces règles pourront être exclus du CDI.**

La professeure documentaliste, M<sup>me</sup> Dubuffet